Orléans Swing Expérience
Règlement intérieur

Inscription :

1. L'inscription au Orléans Swing Expérience n'est prise en compte qu'après réception du règlement, dans un délai de 5 jours maximum.
2. Pour les danseurs concernés par un pass gagné lors d'un autre événement, il est rappelé que seuls les pass gagnés entre OSE #6 (février 2026) et OSE #7 (février 2027) sont valables. Le gagnant du pass doit procéder à son inscription via Viens on Swing puis envoyer un mail à orleans.swing.experience@gmail.com pour transmettre une copie de son pass gagné.
3. Le stagiaire déclare par son inscription être apte à la pratique de la danse.
4. La participation au stage inclut par défaut la cession du droit à l'image du stagiaire à l'organisateur. Ce dernier pourra utiliser toute photographie ou vidéo du stagiaire réalisée pendant l'événement, pour toute communication promotionnelle de celui-ci. Le stagiaire peut s'opposer à la cession de son droit à l'image, en adressant sa demande par mail à orleans.swing.experience@gmail.com, avant le vendredi 19/02/2027, date de début du stage.
5. L'association se réserve le droit d'annuler le stage en cas de manque d'effectif. Dans ce cas, l'association remboursera intégralement l'inscription au stage.
6. Aucun remboursement ne sera effectué si le stagiaire n'a pu se rendre au Orléans Swing Expérience pour quelque raison que ce soit. En cas d'impossibilité de venir au stage, les stagiaires sont autorisés à proposer leur pass à la revente, dans les mêmes conditions d'inscription (même rôle, même niveau). La modification d'inscription devra parvenir au plus vite à l'organisateur, par mail à orleans.swing.experience@gmail.com en indiquant les informations suivantes : NOM, Prénom du stagiaire ayant racheté le pass, n° de téléphone, Département de résidence, n° WSDC si inscription en niveau 5, participation au JnJ (oui ou non), besoin d'une facture (oui ou non et, le cas échéant, toutes les informations permettant d'établir la facture), bénévolat (oui, non).
7. Tout stage commencé est dû.

Planning et cours :

8. Le planning des cours peut être modifié sans que cela n'impacte le contenu global du stage. Aucun remboursement ne peut être demandé à l'association TFTS pour ces motifs.
9. Le stagiaire s'engage à suivre le(s) niveau(x) qui lui est(sont) adapté(s). Sur avis des professeurs, les organisateurs se laissent le droit de repositionner un stagiaire dans un niveau qui lui correspond davantage afin de garantir l'homogénéité des groupes. L'association TFTS ne saurait être tenue pour responsable, et aucun remboursement ne pourra être effectué.
10. Le stagiaire n'est pas autorisé à rester dans les salles de cours au-delà du créneau prévu pour son niveau de cours.

Vivre-ensemble :

11. Il est demandé aux stagiaires d'avoir une hygiène parfaite à tout moment de la journée ou de la soirée.
12. Toute remarque désobligeante, tout comportement irrespectueux envers l'organisateur, les professeurs ou envers d'autre(s) danseur(s) entraînera un avertissement, allant jusqu'à l'exclusion du stage en cas de récidive. Tout comportement assimilé à un harcèlement physique ou moral est passible d'exclusion définitive. Aucun remboursement ne sera effectué.
13. L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte ou de vol des affaires des stagiaires ou professeurs.
14. A la fin du stage, si vous avez oublié des affaires, elles seront conservées pendant 1 mois après l'événement. Au-delà, elles seront données à des associations caritatives. Contactez-nous par mail pour les récupérer.
15. Merci de respecter les salles : utilisez des chaussures propres et adaptées au sol et à la pratique du west coast swing.
16. Amusez-vous !